2 décembre 2008 **08.214**

Motion du groupe PopVertsSol

Pour un réel soutien à l'apiculture neuchâteloise

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier la mise en oeuvre de mesures permettant de favoriser le maintien d'une apiculture saine et dynamique contribuant à notre bien-être alimentaire ainsi qu'à la diversité biologique.

Développement écrit

Il faut espérer que nos petits-enfants pourront encore déguster ce produit merveilleux qu'est le miel fourni par les abeilles depuis la nuit des temps. Or, rien n'est moins sûr: en effet, les colonies d'abeilles diminuent de manière constante que ce soit par les différentes maladies que sont la varoase ou les loques ou d'autres phénomènes climatologiques, environnementaux dont nous ignorons encore tout pour le moment.

Il en va de même pour les apiculteurs qui exercent leur passion sans toujours couvrir les frais. On estime le cheptel moyen à 10 colonies par apiculteur. Il semble donc que l'apiculture est essentiellement exercée à titre d'activité annexe et accessoire. Ainsi, la très grande majorité des détenteurs d'abeilles suisses exercent leur activité apicole à titre de hobby et par passion. En Suisse, le nombre d'apiculteurs professionnels est très faible.

En plus de fournir du miel, les abeilles jouent un rôle de première importance dans la pollinisation des vergers, fleurs, arbres, etc... Les pertes de colonies d'extension mondiale de ces dernières années ont alerté les apiculteurs, la population et les politiciens. La pollinisation devient soudain un bien rare qui ne peut pas être importé. Les scientifiques chiffrent à 35% la part des produits directement dépendants de la pollinisation, dont 80% est effectuée par les abeilles, par rapport au total des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine. On s'attend à ce que le déclin de ce pollinisateur essentiel ait des conséquences graves aux plans économiques et écologiques. Au niveau de l'ONU/FAO, on a réagi par "l'International Pollinator Initiative". Le phénomène de pertes de ruches s'est déjà présenté précédemment, mais jamais dans cette mesure. On n'en connaît pas les causes, mais ces dernières en sont multifactorielles selon une très grande probabilité.

Einstein disait que l'humanité ne survivrait pas à la disparition des abeilles.

Dans notre monde agité et pollué, ne devons-nous pas prendre les devants pour assurer notre avenir alimentaire tout comme nous devrions le faire pour notre avenir énergétique.

Chez nos voisins, le budget européen prévoit une dotation de 23 millions d'euros affectés à l'apiculture. Cela représente un montant d'environ 40 euros par apiculteur ou de 2 euros par ruche.

Les cantons voisins eux aussi fournissent une aide qui est modeste mais qui permet de limiter le découragement des apiculteurs face aux problèmes réels de maladies et de disparitions inexplicables des colonies d'abeilles.

Neuchâtel a profité de la modification de l'arrêté fixant les émoluments pour l'année 2006 en matière de lutte contre les épizooties et d'élimination des cadavres d'animaux pour mettre une taxe s'élevant à 2,50 francs par colonie dans un premier temps puis comme cela ne couvrait pas les frais de facturation, la taxe est passée à 68 francs par apiculteur indépendamment du nombre de colonies; c'est exactement l'inverse de ce qui se pratique ailleurs.

Une aide minimale plutôt que des taxes permettrait d'encourager et d'enrayer la diminution des apiculteurs ainsi que des colonies d'abeilles dont nous pourrions regretter le manque rapidement.

Signataires: G. Hirschy, Patrick Erard, P. Herrmann, J.-D. Blant, D. Angst, M.-F. Monnier Douard, J.-C. Pedroli, L. Boegli, M. Ebel, A. Bringolf, V. Pantillon, J.-P. Veya, C. Leimgruber et D. de la Reussille.